

COMMUNE DE FLEURY-MEROGIS

ARRETE DU MAIRE

N° 058/2026

Objet : Délégation de fonctions à Madame Aqssa Mumtaz, 5^{ème} conseillère municipale déléguée en charge des séniors et des anciens combattants

Le Maire de la ville de Fleury-Mérogis,

Vu l'article L2122-18 du code général des collectivités territoriales permettant au Maire sous sa surveillance et sa responsabilité de déléguer une partie de ses fonctions d'administration aux adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu le procès verbal de l'élection du Maire et des adjoints du 21 mars 2026,

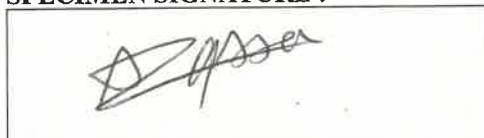
Considérant que Madame Aqssa Mumtaz a été élue conseillère municipale,

Considérant que chacun des adjoints a reçu une importante délégation qui constitue pour chacun d'eux une charge suffisamment conséquente ne leur permettant pas de recevoir de nouvelles délégations.

ARRETE

Article 1 : Délégation de fonctions à Madame Aqssa Mumtaz, 5^{ème} conseillère municipale déléguée en charge des séniors et des anciens combattants.

SPECIMEN SIGNATURE :



Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Préfète de l'Essonne
- Monsieur le Trésorier Principal
- L'intéressée

Fait à Fleury-Mérogis, le 27 mars 2026



Yahaya SOUKOUNA
Maire de Fleury-Mérogis